

Le football aide les migrants à s'intégrer, pas la fédération française

PAR MICKAËL CORREIA

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 1 JANVIER 2020



L'Équipe sans frontières, à la fin de l'entraînement, à Bobigny. © CC

En Île-de-France, dans le Finistère ou en Haute-Savoie, les initiatives d'aide aux migrants, notamment des mineurs isolés, se multiplient pour faire du football un outil d'intégration et d'épanouissement, dans la continuité de ce qui a été réalisé en Allemagne. À cette différence notable près que la fédération française ne fait rien pour aider, voire entrave les bonnes volontés.

Il fait un froid glacial en ce soir de novembre au parc des sports de Bobigny. Sous la lumière blafarde des projecteurs, une poignée d'adolescents chaussent rapidement leurs crampons. Qu'importe le terrain synthétique élimé, les jeunes footballeurs tapent dans le ballon avec détermination. Les petits matchs improvisés sont ponctuellement entrecoupés de rires et de débats animés à propos d'éventuelles fautes.

Depuis l'an dernier, Équipe sans frontières entraîne chaque mardi à Bobigny 30 à 50 migrants, dont un grand nombre sont des mineurs isolés étrangers. Originaire d'Afghanistan, Ahmad a 17 ans – « *bientôt 18* », insiste-t-il tout sourire – est arrivé en France en décembre 2018. « *Je suis à Équipe sans frontières depuis huit mois, raconte le jeune joueur. Je jouais*

déjà au foot dans mon pays. Je viens chaque semaine pour m'entraîner sérieusement, mais aussi parce qu'ici je me suis fait des amis. »



L'Équipe sans frontières, à la fin de l'entraînement, à Bobigny. © CC

« *Je donnais à un groupe de jeunes étrangers des cours de français organisés par une association, le Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants (BAAM), explique Chloé Cassabois, présidente et fondatrice d'Équipe sans frontières. Un jour, nous avons parlé football et soudain même les plus timides se sont mis à parler. Il y avait une telle passion !* » Avant d'ajouter : « *Entre trouver un terrain et le fait de ne pas avoir d'équipements, ils m'ont dit que c'était très compliqué pour eux de jouer. Je leur ai donc demandé s'ils étaient partants pour monter une équipe.* » En janvier 2018, une fois dénichés un terrain, des ballons et des maillots, l'association Équipe sans frontières est créée. « *Nous sommes depuis sans cesse sollicités, notamment par des mineurs isolés étrangers, continue Chloé Cassabois. Pour être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), ces jeunes doivent prouver qu'ils sont mineurs. Le temps de l'enquête, ils n'ont aucun statut et, faute de papiers, ils ne peuvent pas s'inscrire dans un club de foot...* »

L'entraînement touche quasiment à sa fin quand Farad déboule sur le terrain. Âgé de 15 ans, ce migrant afghan, au visage fin et au corps frêle d'adolescent, enfila à la hâte un maillot sur le banc de touche. « *On ne m'a pas reconnu comme mineur, confie-t-il. En attendant, je suis hébergé dans un centre par Médecins sans frontières. Cela fait déjà un an et trois mois que je suis en France. J'ai même demandé à ce qu'on fasse un test osseux pour prouver ma minorité, mais on me l'a refusé.* » Juste avant de foncer rejoindre ses coéquipiers, le jeune fan du Real Madrid lâche : « *J'adore venir à l'entraînement, pour améliorer mon football mais aussi pour continuer à vivre.* »

Farad fait partie de ces dizaines de milliers d'adolescents qui arrivent seuls chaque année sur le territoire français. En 2017, sur les 54 000 étrangers évalués pour savoir s'ils étaient réellement mineurs, seuls 15 000 d'entre eux ont été reconnus comme tels et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (selon un **rapport de la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés** du 15 février 2018).

Juriste parisien et militant au sein du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), Pierre Rosin intervient régulièrement devant le juge des enfants pour qu'il reconnaisse la minorité des jeunes migrants après refus de la Croix-Rouge, organisme chargé de l'évaluation à Paris. « *Lors des permanences juridiques, beaucoup nous ont témoigné de leur galère à s'inscrire dans un club de foot, relate Pierre Rosin. Et pour ceux qui sont en pleine démarche administrative devant le juge des enfants, c'est juste impossible.* » Pour l'obtention de licences sportives, les clubs inscrits auprès de la Fédération française de football (FFF) exigent en effet des jeunes migrants sans statut des documents difficiles à rassembler, tels qu'un extrait d'acte de naissance ou la pièce d'identité des parents.

C'est face à ce constat qu'en juin 2016, Pierre Rosin et d'autres juristes du Gisti ont fondé Melting Passes, pour permettre à ces mineurs isolés étrangers de pratiquer leur passion sans passer par un club affilié à la FFF. « *Nous avons commencé par squatter un terrain de foot au nord de Paris, puis organisé une récolte de fonds pour acheter des crampons, car certains jouaient en tongs, se souvient Pierre Rosin. Nous accueillons au sein de Melting Passes beaucoup de gamins qui tournent en rond, en attendant de passer devant le juge des enfants. Le capitaine de l'équipe a par exemple été neuf mois comme ça. D'autres dormaient même dans le métro...* »

À l'instar d'Équipe sans frontières et de Melting Passes, la région parisienne a vu ces dernières années fleurir des équipes de football à destination des migrants et des mineurs isolés étrangers, comme Paris d'Exil FC (*voir ici un reportage de StreetPress*) ou le FC Phénix de Versailles. Ces équipes, dont les joueurs

ne parviennent pas à s'inscrire à la FFF, participent au championnat de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), une fédération omnisports d'éducation populaire créée en 1934.

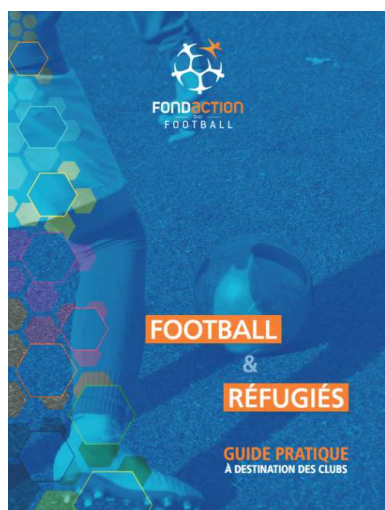
« *La FSGT nous a très bien accueillis et a été arrangeante pour les papiers des joueurs, confirme Chloé Cassabois. Participer à un championnat, c'est un moyen de sociabiliser, de pratiquer le français, de voir d'autres lieux. Lors des matchs et des déplacements, nous sommes souvent tous ensemble : on rigole beaucoup et on se dispute parfois, comme une vraie famille. Tout cela permet aux jeunes de s'inscrire dans une nouvelle histoire, plus positive.* » « *Pour beaucoup, jouer au foot leur permet de penser à autre chose qu'à leurs procédures administratives éreintantes, complète Pierre Rosin. Et puis comme ils jouaient déjà dans leur pays d'origine, ça leur donne un point d'ancrage. C'est important quand on ne maîtrise pas encore les codes en France.* »

Incurie fédérale française et modèle allemand

En région, certains clubs de football affiliés à la FFF s'attellent toutefois à accueillir des mineurs isolés étrangers. Dans la banlieue de Brest, à Guipavas, l'AL Coataudon entraîne ainsi deux fois par semaine des migrants en attente de décision quant à leur minorité. Selon le règlement de la fédération, les clubs de la FFF peuvent faire jouer des footballeurs sans licence, mais uniquement pendant les entraînements. « *En mars 2017, j'étais venu déposer des vêtements à une association dans le cadre d'une collecte pour les migrants de Calais, se rappelle Luc Tréguer, président de l'AL Coataudon. Je portais le survêtement de mon club, une dame m'a demandé si je ne voulais pas organiser un petit match pour des mineurs étrangers qu'elle suivait.* »

Trois mois plus tard, le club signait une convention avec le Centre départemental d'action sociale de Brest et des associations locales. La saison dernière, ce petit club du Finistère a permis à une centaine de jeunes migrants isolés, essentiellement des Guinéens, des Maliens et des Ivoiriens, de s'adonner à leur passion du ballon rond.

En Haute-Savoie, l'ES Saint-Jeoire La Tour accueille quant à lui chaque année une quinzaine de mineurs isolés depuis 2003. La pelouse de ce club rural se situe à une centaine de mètres du dispositif départemental d'accueil des mineurs isolés étrangers. *« Le lien s'est fait naturellement : les jeunes zonaient autour du centre et ils voulaient taper dans le ballon, se remémore Arnaud Staropoli, président du club. Le football est un langage universel, c'est un bon moyen pour s'intégrer localement et un pilier social important quand on n'a ni famille, ni accès à l'éducation. »*



Avec Luc Tréguier de l'AL Coataudon et d'autres clubs amateurs, Arnaud Staropoli a participé à la rédaction d'un **guide pratique Football & réfugiés**, édité par la **Fondation du football** et diffusé par la FFF en octobre dernier à tous les clubs. *« Mais honnêtement, la FFF ne nous facilite pas du tout la tâche, indique le président de l'ES Saint-Jeoire La Tour. Les joueurs ne peuvent pas participer aux compétitions, faute de licence. Et si un jeune migrant non licencié se blesse durant un entraînement, c'est le président du club qui est responsable. J'espère qu'ils vont prendre conscience de la réalité car, depuis quatre ans, l'accueil des mineurs isolés étrangers est devenu un vrai sujet pour le football amateur. »*

Le cœur du problème : la circulaire 1190 de la Fédération internationale de football association (FIFA). Émise en 2009, elle a pour objectif de lutter contre le trafic de jeunes footballeurs dans les pays

où les droits de l'enfant ne sont pas respectés. Mais l'interprétation qui en est faite par la FFF assimile les demandes d'inscription des mineurs isolés au sein d'un club à des transferts internationaux de jeunes joueurs étrangers. En exigeant une série de documents administratifs à des enfants au prétexte de les protéger du trafic de footballeurs, la FFF refuse de *facto* de délivrer une licence à tout enfant étranger désireux de jouer au football en club.

Interpellée dès 2010 par la Ligue des droits de l'homme, qui pointait du doigt l'absurdité de cette situation au titre du droit de l'enfant, la FFF a depuis 2013 allégé sa réglementation, alors que d'autres circulaires émises par la FIFA ont depuis assoupli la délivrance des licences pour les mineurs étrangers. *« Pour un mineur isolé étranger bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance, nous demandons désormais un document de la part du département prouvant qu'il prend en charge le mineur et un papier officiel justifiant son identité et sa date de naissance, assure Pierre Samsonoff, de la Ligue du football amateur. Pour un mineur en attente de jugement, c'est toujours impossible pour nous de le licencier tant que nous n'avons preuve ni de son identité, ni de sa date de naissance. »*

Pour la Ligue des droits de l'homme (LDH), ces justificatifs demandés par la fédération sportive demeurent toutefois contraires à la Convention internationale des droits de l'enfant. *« La FFF considère que sa puissance et son statut lui donnent la possibilité de mettre en œuvre son propre droit, relève Pierre Tartakowsky, président d'honneur de la LDH et rapporteur de l'avis de la Commission nationale des droits de l'homme sur le racisme dans le sport. Mais elle instaure une double punition à l'égard des mineurs étrangers : une discrimination entre enfants français et étrangers qui ne sont pas mis sur un même*

pied d'égalité, ainsi qu'un barrage à l'exercice d'un droit fondamental qui est celui à l'éducation par le sport. »



Les Ultras du Werder Breme ont installé une banderole "Refugees Welcome" pendant un match de première division à Darmstadt, le 22 septembre 2015. © REUTERS/Kai Pfaffenbach

Outre-Rhin, c'est pourtant une tout autre politique qui a été déployée. En 2015, année où l'Allemagne a accueilli près d'un million de réfugiés, la DFB (Fédération allemande de football) a octroyé 42 000 licences à des étrangers, dont nombre de mineurs isolés.

Dans la foulée, la Fédération a publié une brochure à destination des migrants et des clubs de football, avec de nombreux conseils pratiques, juridiques et psychologiques. Le programme de la DFB « *1-0 für ein Willkommen* » (« 1-0 pour l'accueil ») propose pour sa part une enveloppe de 500 euros pour tout club fournissant des licences gratuites, des maillots ou des cours d'allemand à des réfugiés.

Depuis mars 2015, 3 600 clubs de foot amateur se sont ainsi engagés dans l'accueil des migrants. « *Plus de 20 % des adhérents de la DFB sont issus de l'immigration, déclarait le 5 août dernier* l'ancien international allemand d'origine brésilienne Cacau, devenu délégué au programme d'intégration de la DFB. *Aujourd'hui, plus de 80 000 réfugiés jouent au football dans les ligues amateurs du pays.* »

Certains mineurs isolés étrangers sont même devenus des joueurs professionnels, à l'image de Bakery Jatta, qui a fui la Gambie à l'âge de 17 ans en traversant la Méditerranée en 2015. Un an après son arrivée, il a été recruté par le Hambourg SV, club de l'élite du football allemand. « *Le football m'a permis d'apprendre la langue, de rencontrer des Allemands et d'échapper à l'ennui d'être bloqué chez moi* », affirmait Bakery Jatta en 2016.

Les grands clubs professionnels se sont également mobilisés. Le Borussia Dortmund a invité gratuitement dès août 2015 près de 200 réfugiés à une rencontre d'Europa League. Le Bayern Munich met à disposition son centre d'entraînement pour des équipes de jeunes migrants. Quant au Sankt Pauli de Hambourg, club de deuxième division connu pour son engagement social, il a créé une section spécialement dédiée aux réfugiés, le FC Lampedusa, composée essentiellement de mineurs isolés ayant entre 15 et 18 ans. « *Le football se joue dans le monde entier, les règles sont les mêmes partout, appuie Cacau. Dans un club de foot, on ne regarde pas d'où tu viens. C'est pour cela que le football est un très bon moyen d'intégration pour les personnes qui arrivent dans notre pays.* »



Le FC Lampedusa, mis sur pied par les responsables et supporters du FC Sankt Pauli de Hambourg. © CC

Travaillant depuis six ans sur le football comme outil d'accueil et d'inclusion pour les jeunes exilés (en Grande-Bretagne, en France et aujourd'hui en Grèce), Thomas Farines est consultant en sport pour Terre des hommes-Aide à l'enfance. Depuis trois ans, il organise des entraînements et des matchs à Thessalonique pour des jeunes étrangers de 15 ans et plus, dans un pays où les mineurs isolés représentent plus de 40 % des migrants arrivant par mer (selon le dernier rapport de l'Organisation internationale des migrations, p. 266). « *Pour nombre d'acteurs sociaux, le football est devenu ces dernières années un instrument puissant pour ramener aux mineurs isolés étrangers une normalité dans un quotidien chaotique, pour améliorer la cohésion sociale mais aussi le bien-être psychosocial de ces jeunes en leur refaisant découvrir la notion de plaisir* », analyse-t-il. Avant de se faire critique : « *En Allemagne, en Italie ou*

en Angleterre, les fédérations l'ont très bien compris, mais la FFF n'a jamais été clairement favorable à l'accueil des jeunes migrants via le football. »

Un manque de volonté politique qui s'exprime au plus près du terrain. La saison dernière, la direction de la Ligue du football amateur a ainsi généreusement attribué à l'AL Coataudon une dotation de 60 maillots, shorts et paires de chaussettes, ainsi que 25 ballons... Pierre Samsonoff, de la FFF, assume : « Nous n'avons pas de politique d'accueil spécifique sur les

mineurs isolés étrangers. Nous restons dans l'aide à la structuration des clubs amateurs, c'est notre priorité. »

« Nous sommes face à un mur et c'est totalement incompréhensible de leur part, car il n'y a aucun enjeu économique pour la FFF d'accueillir dans les clubs des mineurs étrangers, conclut Pierre Tartakowsky, de la LDH. "On ne veut pas de migrants chez nous, point barre", telle est la politique de la fédération. C'est au fond une belle définition du racisme : quelque chose de l'ordre de l'irrationnel. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.